

Compte administratif 2016

Budget annexe assainissement (M49)

Présentation synthétique (art. L 3313-1 CGCT)

Le service public de l'assainissement est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). La compétence relative à l'assainissement est une compétence obligatoire des communes, hormis sur le territoire de la petite couronne parisienne, sur lequel la compétence a été transférée aux Départements.

Ainsi, le département des Hauts-de-Seine est propriétaire d'un réseau d'assainissement de 625 kilomètres et d'ouvrages associés, dont la fonction est d'assurer le transport des eaux usées mais également des eaux pluviales. Le service est financé principalement par les redevances d'assainissement collectif perçues auprès des usagers.

Le financement par les redevances implique de spécialiser le budget du SPIC, avec le recours à un budget annexe afin de retracer dans un seul document budgétaire l'ensemble des dépenses et recettes du service public.

Le compte administratif soumis au vote de l'Assemblée, lors du Conseil départemental du 30 juin 2017, retrace l'exécution du budget annexe assainissement sur l'exercice 2016.

Les résultats du compte administratif s'établissent ainsi :

- les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 28,66 M€ et les recettes d'investissement se sont établies à 16,72 M€. Le solde de la section d'investissement est un déficit de 11,94 M€ ;
- les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 22,18 M€ et les recettes ont représenté 26,8 M€. Le solde d'exécution de la section de fonctionnement est un excédent de 4,63 M€.

1. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation se sont élevées à 26,8 M€ contre 25,59 M€ en 2015, dont 20,9 M€ de recettes réelles.

2. Dépenses d'exploitation

En 2016, les dépenses se sont établies à 22,18 M€ contre 16,74 M€ en 2015 dont 8,05 M€ de dépenses réelles. 2 M€ ont été consacrés à des charges exceptionnelles, pour le remboursement de crédits de TVA indûment perçus par le Département entre 2012 et 2015.

3. Dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 28,66 M€ contre 15,93 M€ en 2015, dont 22,54 M€ de dépenses réelles.

4. Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées au total à 16,72 M€ contre 23,46 M€ en 2015, dont 1,96 M€ de recettes réelles.

5. Résultat global de clôture et affectation du résultat

De manière synthétique, les résultats de l'exercice 2016 sont les suivants :

Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice 2016	28 655 998,49
Recettes de l'exercice 2016	16 718 454,44
<i>Excédent antérieur</i>	<i>1 028 355,68</i>
Résultat cumulé de l'exercice 2016	- 10 909 188,37

Section d'exploitation	
Dépenses de l'exercice 2016	22 175 266,43
Recettes de l'exercice 2016	26 803 698,91
<i>Excédent antérieur</i>	<i>30 914 173,95</i>
Résultat cumulé de l'exercice 2016	35 542 606,43

Le solde de la section d'investissement pour l'année 2016 est un déficit de 11,94 M€. Après la prise en compte de l'excédent de l'exercice antérieur (résultat de l'année 2015 de 1,03 M€), le déficit cumulé s'établit à 10,9 M€.

Le solde de la section d'exploitation pour l'exercice 2016 est un excédent de 4,63 M€. Après la prise en compte de l'excédent de l'exercice antérieur (résultat de l'année 2015 de 30,91 M€), l'excédent cumulé s'établit à 35,54 M€.

L'affectation des résultats des sections d'investissement et d'exploitation sera réalisée lors du budget supplémentaire 2017 en fonction des besoins d'ajustements de crédits proposés au vote.